

## **Les AESH<sup>1</sup>, ATSEM<sup>2</sup> ou les membres du RASED<sup>3</sup> ne sont pas des surveillant·es**

Le ministère de l'Éducation nationale prouve une nouvelle fois son impréparation totale à la sortie de ce troisième confinement.

Les quelques renforts du protocole consistent à fermer une classe dès le premier cas de Covid confirmé ainsi qu'à limiter davantage le brassage des élèves.

Ainsi en cas d'absence d'un personnel enseignant: "Les élèves seront placés sous la surveillance d'un·e adulte tiers". On notera au passage l'hypocrisie de la formule utilisée : « suspension de classe ».

Cela doit paraître beau sur un papier déposé sur le bureau d'un cabinet ministériel mais dans la réalité de nos établissements sans personnels supplémentaires, c'est totalement infaisable.

Qui va prendre en charge les élèves que les parents ne viendront pas chercher?

- Un membre du RASED? Il n'en reste que 20 pour toutes les écoles du Calvados.
- Un·e ATSEM?
- Un·e AESH?
- 

Ce n'est pas dans leurs missions de surveiller seul·es une classe sur temps scolaire. De plus, que deviennent les élèves dont ces personnels s'occupent? Que ce soit 25 petit·es ou des enfants à besoin particulier, l'enseignant·e doit-il réussir à les prendre en charge sans aide?

La DSDEN<sup>4</sup> du Calvados demande aux professeur·es des écoles de se désigner responsable d'un groupe qui serait hors de leur de leur champ de vision à moins de se dédoubler! Les personnels enseignants se retrouvent encore à organiser des scénarios injouables pour faire entrer des carrés dans des ronds.

Bref, c'est encore le mépris des personnels qui règne pour préserver la communication du "Tout va bien" du ministère!

Pour faire face aux aléas, il faut des moyens humains !

- **recrutement massif de titulaires depuis les listes complémentaires des candidats au concours 2020.**
- **mutations provisoires de tous les conseillers, conseillères pédagogiques, inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale vers des postes d'enseignement.**

**Nous appelons les équipes à s'opposer collectivement aux demandes de la hiérarchie. Ne laissons pas les AESH, ATSEM ou membres du RASED s'opposer individuellement à des injonctions irresponsables et méprisantes de leurs fonctions.**

<sup>1</sup>AESH : Accompagnant·e des Elèves en Situation de Handicap

<sup>2</sup> ATSEM : Agent·e territorial·e des Services de l'École Maternelle

<sup>3</sup> RASED : Réseau d'Aide Scolaire aux Enfants en Difficulté

<sup>4</sup> DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale